



SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2024 A PONTAUMUR

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE DEUX OCTOBRE, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pontaumur sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent.

Nombre de membres en exercice : 66

Date de convocation : 23 septembre 2024

Présents : AGRAIN Serge, BARBARIN-BADIERE Dominique, BARBECOT Michèle, BARRIER Martine, BATTUT Laurent, BERNARD Rémi, BOBIER David, BUSSON Jean Luc, CHABORY Jean-Claude, COHADON Eric, COUPERIER Claude, DIAS Jean-Pierre, DUMAS Michel, FAIVRE Sandra, FAREJEAUX Robert, FAURE Germain, FOURNIER Dominique, GAIDIER Michelle, GIRARD Grégory, ISACCO Jean-Luc, JARRIER Daniel, LEGOY Claude, MANUBY Didier, MAZAL Jean, MICHON Noël, MOREL Michel, MOUTON Pascal, NOALHAT Alexandre, POUGHEON Jacky, PRUGNARD Gérard, ROBERT-DEVEDEUX Estelle, ROUSSET Franck, SABY Frédéric, SAINTIGNY Jérôme, SALLES Carole, TOURREIX Jean Luc, VERDIER Paul, VIGIGNOL Marianne,

Représentés avec pouvoirs : GIRAUD Sébastien, GIRONNET Jean-Louis, MAZUEL Didier, MERCIER Alain, MOURTON Jean-Pierre, PELLISSIER Valérie, REVARDEAU Pascale, ROSSIGNOL Lucette, ROUGHEOL Cédric, ROY Céline,

Absents : ARNAUD Daniel, BARRET Pierre Edouard, BERTRAND Pierre, BOUBET Julien, CHASSAING Valérie, GARCIA Josias, GARDE Mathieu, GARRET-IMBAUD Véronique, GAULON Pascal, GIRAUDON Gilles, LAPORTE Bernard, LASSALAS Jean-Jacques, MASSON René, MORVAN Julien, MOUTY Adeline, POUGHEON Thierry, VIDAL Josiane,

Nombre de membres en exercice :	66
Nombre de membres présents :	38
Nombre de votants :	48

Secrétaire de séance : Mr BUSSON

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués et remercie par l'intermédiaire de Mr BUSSON la mairie de Pontaumur de son accueil.

Il donne ensuite lecture du compte rendu du Comité Syndical 26 juin 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Frédéric SABY, délégué de la Goutelle demande à ce que la liste des subventions versées soit indexée à chaque procès-verbal.

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU VALTOM

Monsieur le Président présente rapidement le futur ordre du jour du comité syndical du VALTOM d'octobre 2024.

2. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2023

Vu le Décret 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel 2023 et en remet un exemplaire à chaque délégué présent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2023.

3. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Depuis 2011, le SYDEM Dômes et Combrailles est engagé dans une politique de prévention des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire avec l'adoption de son premier programme local de prévention.

Obligatoire depuis 2012 pour les collectivités à compétence collecte des déchets ménagers, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés permet de fixer des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est constitué d'un diagnostic du territoire, d'objectifs de réduction et d'un plan d'actions permettant l'atteinte de ces objectifs. Son élaboration est le fruit d'une concertation des acteurs du territoire permettant de s'assurer de l'adhésion d'un maximum d'usager. Il s'agit d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention, il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel.

Le PLPDMA 2018-2023, approuvé par délibération en date du 5 décembre 2018, est arrivé à son terme et il convient désormais de le renouveler. Aussi, un nouveau PLPDMA doit être élaboré par le SYDEM pour la période courant jusqu'en 2029.

Par délibérations en date du 23 novembre 2022 et 4 octobre 2023, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée afin de participer à l'élaboration et au suivi du PLPDMA 2024-2029. Cette instance composée des principaux acteurs du territoire concernés par la prévention s'est réunie lors d'ateliers participatifs et 2 réunions, afin de construire et valider le PLPDMA.

Afin de recueillir l'avis et l'observation des habitants du territoire, le projet a été mis en consultation du public du 5 août au 9 septembre 2024, sur le site internet du SYDEM, relayé par les réseaux sociaux et auprès des acteurs du territoire (membres de la CCES, communes, presse locale).

Les membres de la CCES ont été informés des différentes contributions. Celles-ci n'étant pas de nature à modifier en profondeur le programme, il n'a pas été nécessaire de réunir une nouvelle fois la CCES.

Aussi, il est proposé d'adopter le PLPDM 2024-2029, annexé à la présente délibération, qui se compose de 5 axes stratégiques, déclinés en fiches actions :

- **Axe I : La consommation responsable des habitants du SYDEM**
 - o Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Réduire les biodéchets présents dans les OMR
 - Réduire les déchets verts amenés en déchèterie
 - Accompagner et encourager les projets de réemploi sur le territoire
 - Favoriser une consommation responsable
 - Accompagner l'organisation d'éco-événements
- **Axe 2 : Les acteurs économiques - réduire les déchets auprès des entreprises et structures privées**
 - Accompagner et sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets
 - Accompagner et favoriser le développement des démarches d'économie circulaire
 - Encourager au respect du tri 7 flux et augmenter les taux de valorisation des déchets du BTP
- **Axe 3 : La gestion des déchets : accroître les performances de tri, de collecte, de recyclage et de valorisation**
 - Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie
 - Améliorer la performance de la collecte sélective
- **Axe 4 : l'éco-exemplarité de la collectivité**
 - Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics de la collectivité
 - Sensibiliser les communes du territoire et soutenir leurs projets de réduction des déchets
- **Axe 5 : Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets**
 - Utiliser l'incitation financière pour responsabiliser la production de déchets ménagers et assimilés
 - Actualiser les tarifs de la REOM des professionnels

Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **PREND ACTE** du résultat de la concertation du projet de PLPDMA par le public,
- **APPROUVE** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) annexé pour la période 2024-2029,
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président en charge des politiques de Prévention et de la mise en œuvre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA.

4. POINT CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE/ SCHEMA TERRITORIAL DE GESTION DES DECHETS ORGANIQUES

Déploiement du compostage individuel :

Au 30 septembre, nous avons distribué 422 composteurs individuels de jardin. On constate une légère baisse des réservations au deuxième semestre 2024. Cette diminution est présente au niveau départemental. Afin de toucher un maximum de foyer, nous réduisons les distributions à Saint-Ours-les-Roches, 1 sur 3 actuellement contre 1 sur 2 jusqu'alors et nous proposons des sessions en soirée sur toutes les communes du territoire. Une campagne de communication est également prévue au niveau du VALTOM, ce qui devrait permettre de relancer les réservations. Le rythme de distribution actuel nous permet de remplir nos objectifs de déploiement.

Déploiement du compostage partagé :

Depuis le début de l'année, nous nous efforçons d'accélérer la mise en place des sites de compostage partagé : composteurs de quartier, composteurs d'établissement et composteurs en pied d'immeuble. 5 nouvelles communes ont été équipées depuis le début de l'année :

- Nébouzat
- Giat
- Montel-de-Gelat
- Saint-Hilaire-les-Monges
- Chapdes Beaufort

D'ici au 15 octobre, 3 nouvelles communes seront équipées :

- Ceyssat (inauguration prévue le 3 octobre à 18h)
- Tralaigues (inauguration prévue le 8 octobre à 18h)
- Pontgibaud (inauguration prévue le 15 octobre à 18h)

4 communes sont dans l'attente d'une délibération et seront équipées prochainement :

- Puy-Saint-Gulmier
- Condat-en-Combrailles
- Fernoël
- Saint-Georges-de-Mons

Compostage en établissement :

En ce qui concerne le compostage en établissement, 7 nouveaux sites ont été mis en place depuis le début de l'année :

- 3 établissements touristiques
- 1 établissement scolaire
- 2 établissements médicaux sociaux
- 1 commerce

Subventions Gestion raisonnée des déchets verts (broyeur, tondeuse mulching...) :

Depuis le début de l'année, 19 demandes ont été validées pour un montant total de 2 469€ soit 62% du budget alloué. Il s'agit d'une bonne progression depuis l'année dernière ou un total 16 dossiers avaient été acceptés pour 2 540€. Les demandes sont réparties de la manière suivante :

- Subvention de broyeur individuel : 9 dossiers
- Subvention de broyeur mutualisé : 3 dossiers
- Subvention tondeuse mulching : 6 dossiers
- Subvention kit mulching : 1 dossier

Subvention Vaisselle réutilisable :

20 demandes de financement pour de la vaisselle réutilisable ont été accordées depuis le début de l'année représentant 2 980€ soit 60% du budget. Le recours à cette subvention est en progression puisqu'en 2023, nous avons eu 17 demandes pour un montant total de 2 610 €.

Subvention pour une consommation responsable :

Depuis la mise en place de l'aide à l'achat des protections hygiéniques le 27 mars dernier, 25 dossiers ont été financés pour un montant total de 1 205€ soit 61% du budget.

Nouvelle animation autour de la réparation le 19 octobre à la Goutelle :

Dans le cadre des journées nationales de la réparation, nous avons souhaité organiser un nouvel événement : **la journée de la réparation**. Il s'agit de mettre en avant des solutions et initiatives locales permettant de réparer ou d'allonger la durée de vie des objets du quotidien. Seront proposés :

- un « repair café » pour apprendre à identifier les pannes sur les petits appareils ménagers
- des ateliers « Les petits réparateurs » pour sensibiliser les plus jeunes à la réparabilité des objets
- un atelier de réparation de vêtement et de création de sac à vrac
- une zone de gratuité (pour donner et récupérer des petits objets inutilisés)
- une démonstration de réparation de vélo
- ...

Il s'agit d'une première édition pour le SYDEM et nous espérons que la fréquentation sera au rendez-vous. Diverses publications sont prévues pour communiquer autour de cette journée, **merci de nous aider à relayer l'information à un maximum d'usagers.**

5. CLIINK - CREATION D'UNE OFFRE SYDEM POUR 3 ASSOCIATIONS

En juin 2024, 12 colonnes de tri des emballages en verre ont été équipées du dispositif « Cliink ».

Ce système de valorisation du tri des emballages en verre doit permettre à la collectivité :

- D'améliorer les performances de tri du verre en valorisant le geste de tri
- De favoriser le commerce local en augmentant la visibilité des commerçants partenaires.

Aujourd'hui, les utilisateurs de l'application peuvent valoriser leurs points collectés lors de l'utilisation du dispositif en souscrivant à des offres commerçantes.

Afin de favoriser le déploiement de cet outil et d'accroître les offres à destination des usagers, il est proposé au comité syndical de créer une offre SYDEM Dômes et Combrailles à destination de 3 associations du territoire :

- La Ligue Contre Cancer 63
- Les restos du Cœur 63
- La Banque Alimentaire 63

Cette offre « SYDEM Dômes et Combrailles » permettra aux usagers d'échanger leurs points contre un don à l'une des associations. Le contenu de l'offre :

- Un fond de 500€ sera abondé pour chacune des trois associations identifiées ci-dessus.
- Les usagers pourront échanger 10 points contre 1€ reversé à l'association via le dispositif Cliink
- L'offre sera accessible dans la limite de l'enveloppe définie pour chacun des bénéficiaires.

Où l'exposé de Monsieur Cohadon Eric, Vice-Président en charge des politiques de Prévention et de la mise en œuvre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de financer la création de 3 offres Cliink à destination des associations citées ci-

dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA PLATEFORME DE BROYAGE DE DECHETS VERTS DE SAINT-OURS-LES-ROCHES DU VALTOM AU PROFIT DU SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Monsieur Didier MANUBY, Vice-Président en charge des services techniques, de la collecte et des installations techniques, rappelle que la déchèterie de St Ours a été construite en 2004 et que, depuis cette date, le tri en déchèterie s'est complexifié avec la multiplication des flux de déchets.

Il indique également que le site de St Ours est la déchèterie du syndicat qui accueille le plus d'usagers par an mais dans un périmètre restreint : la déchèterie des Ancizes-Comps possède par exemple deux fois plus de bennes à disposition.

Il rappelle enfin que la mise aux normes des garde-corps sur ce site devra être réalisée l'année prochaine afin de respecter la réglementation ICPE et que les flux et leur positionnement doivent être arrêtés en amont.

Pour toutes ses raisons, une consultation a été lancée en avril 2024 afin de réaliser des travaux de réaménagements du site à savoir : places de parking et espace petit contenants en haut de quai, agrandissement du quai cartons, emplacement supplémentaire et reprise du caniveau béton en bas de quai. Le marché a été signé le 11 juin 2024 avec l'entreprise PRADIER BTP (63770 Les Ancizes-Comps) pour un montant de 48 480 € HT. Le démarrage des travaux est prévu début novembre 2024.

Ces travaux nécessitent une surface de terrain supplémentaire de 100 m² sur la partie supérieure de la déchèterie. Non utilisée dans le cadre de l'activité de broyage, une parcelle est disponible sur la plateforme de broyage de déchets verts du VALTOM attenante à la déchèterie.

Aussi, le VALTOM a accepté de mettre à disposition gratuitement cette parcelle pour une durée indéterminée par le biais d'une convention de mise à disposition.

Oui cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Didier MANUBY, Vice-Président en charge des services techniques, de la collecte et des installations techniques à signer la convention de mise à disposition de la parcelle située sur la plateforme de broyage de déchets verts, propriété du VALTOM, au profit du SYDEM Dômes et Combrailles.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE AL 317 DE LA COMMUNE DES ANCIZES-COMPS (63 770) AU PROFIT DU SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Monsieur Didier MANUBY, Vice-Président en charge des services techniques, de la collecte et des installations techniques rappelle qu'une consultation pour la mise en conformité incendie de la déchèterie des Ancizes-Comps a été lancée le 2 septembre 2024 dans le but de répondre aux exigences de la réglementation ICPE. Elle comprend notamment la création d'un dispositif de bassin de stockage d'eaux d'extinction et de régulation d'eau pluviale.

Il indique que ces travaux nécessitent une surface vierge pour concevoir et réaliser cette installation à ciel ouvert. La parcelle AL 317, proposée par la commune des Ancizes-Comps (63770), est située sur la partie haute du terrain de la station d'épuration de la Croix-Mallet et offre l'avantage d'être très proche de la déchèterie.

Cette mise à disposition s'établira par le biais d'une convention pour une durée indéterminée incluant une participation du SYDEM aux frais d'entretien du site, réalisé par la commune des Ancizes-Comps.

Il souligne que, conformément aux conseils émis par le bureau d'étude SOMIVAL Ingénierie lors des études d'avant-projet, le SYDEM Dômes et Combrailles a reçu un avis favorable de le DDT63 pour cette parcelle située en zone Natura 2000 ; le projet n'ayant pas d'impact significatif sur les espèces d'intérêt communautaire.

Enfin, une étude géotechnique sur site a été engagée et les conclusions jointes au dossier de consultation des entreprises.

Le démarrage prévisionnel des travaux est fixé au mois de mars 2025.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AL 317, propriété de la commune des Ancizes-Comps, au profit du SYDEM Dômes et Combrailles.

8. APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN : MARCHÉ DE TRANSFERT DE BENNES DE DECHETERIE JUSQU'AU CENTRE DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION 2025 - 2028

Vu la délibération 2024-21 du comité syndical du 26 juin 2024 autorisant Monsieur le Président à lancer une procédure formalisée de consultation en Appel d'Offres Ouvert Européen pour ce qui concerne la prestation de transfert de bennes de déchèterie jusqu'au centre de traitement ou de valorisation,

Monsieur Didier MANUBY, Vice-Président en charge des services techniques, de la collecte et des installations techniques, rappelle qu'une consultation a été lancée le 9 août 2024 concernant la prestation de transfert de bennes de déchèterie jusqu'au centre de traitement ou de valorisation. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 16 septembre 2024.

Il précise que la durée du marché proposé est de quatre ans pour un démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2025. Contrairement aux marchés précédents, les candidats devaient présenter des prix de rotations par flux et par déchèterie.

Il indique que deux offres ont été reçues sur trois dossiers de candidature retirés.

Il informe que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie mercredi 02 octobre à 17h30, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, propose de retenir la société PAPREC AUVERGNE SAS (Charlon – 30 route des Volcans, 63230 SAINT OURS) comme titulaire du marché pour un montant de 713 100 € HT soit 752 320,50 € TTC.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, et, conformément au vote de la CAO, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur, le marché de service et toutes pièces afférentes, de transfert des bennes de déchèteries jusqu'au centre de traitement ou de valorisation avec la société PAPREC AUVERGNE SAS pour la période 2025-2028 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision pour l'exécution du présent marché.

9. SIGNATURE CONVENTION DE REDEVANCE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS NON MENAGERS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES DE VULCANIA

Vu la délibération n°2023-41 relative à une prestation de collecte et de traitement des déchets assimilables à des ordures ménagères du Parc Vulcania,

Monsieur le Président explique au comité syndical que le SYDEM Dômes et Combrailles est en mesure de réaliser la collecte et le traitement des déchets assimilables à des ordures ménagères du parc VULCANIA

Au vu de la proximité du parc VULCANIA des circuits de tournées de collecte des ordures ménagères et/ou des emballages existants, celui-ci indique que cette collecte ne génère pas de sujétion technique particulière une grande partie de l'année pour le syndicat.

Aussi, il est proposé de facturer un forfait annuel REOM - Parcs de loisirs pour la prestation de base et de facturer les services supplémentaires éventuellement rendus au parc VULCANIA.

Afin de formaliser les conditions et les modalités d'exécution de cette prestation pour VULCANIA, une convention de redevance pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères a été rédigée.

Où l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **DIT** que le parc VULCANIA sera soumis au forfait annuel à la REOM - catégorie Parc de loisirs,
- **VALIDE** la grille de facturation des services supplémentaires qui pourraient être éventuellement rendus au parc VULCANIA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec VULCANIA.

10. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget du syndicat,

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public correspondant aux listes n° 6196940012, 6251580012 et 6692290012,

Considérant qu'il appartient au SYDEM de statuer sur les recettes dont le recouvrement a été rendu impossible par décision judiciaire,

Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Comité Syndical.

Madame BARRIER Martine, Vice-Présidente en charge de l'administration générale, du personnel, des finances et de la tarification explique que le syndicat a reçu de la part de la trésorerie de Riom trois états de demandes en non valeurs et créances éteintes concernant des titres de la REOM pour les années 2010 à 2022.

Il précise que pour la liste des non valeurs et créances éteintes proposées au Comité Syndical aucun recouvrement n'est à attendre (cas de surendettement, d'effacement de dettes et de créances minimales).

Liste 6692290012	Montant présentés	Montant admis
6541	229,42 €	229,42 €
Liste 6196940012	Montant présentés	Montant admis
6541	80 328,12 €	0 €
6542	1 071,25 €	1 071,25 €
Liste 6251580012	Montant présentés	Montant admis
6541	43 927,00 €	141,66 €
6542	3 505,55 €	3 505,55 €

Où l'exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **D'ADMETTRE** en non-valeur des créances irrécouvrables dans les listes n° 6692290012 et 621580012 pour un montant de 371,08 euros, et indique que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».
- **D'ADMETTRE** en créances éteintes à hauteur de 4 576,80 euros les créances effacées par décision judiciaire, dans les listes n° 6196940012 et 621580012, présentées par le Comptable public et indique que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6542 « Créances éteintes ».

II. COMPTE RENDU DES DELEGATION DONNEES AU PRESIDENT

Subventions attribuées au titre de la Gestion Raisonnée des déchets verts depuis le 1^{er} janvier 2024

DATE	NOM	PRENOM	COMMUNE	MATERIEL ACQUIS	MONTANT
29/04/2024	BONTOUX	PATRICK	ST ETIENNE DES CHAMPS	broyeur MUT	167,97 €
22/04/2024	PLANCOULAINE	JACKY	MONTEL DE GELAT	broyeur IND	44,70 €
10/05/2024	JEANTON VAISSADE	CAROLE BAPTISTE	AURIERES	tondeuse mulching	80 €
16/05/2024	GARDET	AURELIE	CONDAT EN COMBRAILLES	tondeuse mulching	80 €
03/06/2024	BONNY	JEAN-DANIEL	SAINT-AVIT	tondeuse mulching	80 €
29/06/2024	GUYONNET	FREDERIC	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	broyeur MUT	300 €
29/06/2024	PIQUET	PHILIPPE	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	kit mulching	50 €
01/07/2024	DELMAS	STEPHANE	PONTGIBAUD	broyeur IND	125,70 €
15/07/2024	COUTO	ALFREDO	SAINT-GEORGES-DE-MONS	broyeur MUT	300 €
07/08/2024	DELATTRE	CHANTAL	GIAT	tondeuse mulching	59,70 €
12/08/2024	BECOURT	PIERRE ANTOINE	GELLES	tondeuse mulching	80 €
16/08/2024	CHRISTIAENSE	THIERRY	ST-GEORGES-DE-MONS	broyeur IND	110,39 €

02/09/2024	VALLEIX	SEBASTIEN	SAINT-OURS-LES-ROCHES	tondeuse mulching	80 €
02/09/2024	GATHIER	JERÔME	SAINT-OURS-LES-ROCHES	broyeur IND	96,90 €
09/09/2024	MAMAN	DAVID	GELLES	tondeuse mulching	80 €
					1 735,36 €

Subventions attribuées au titre de la subvention « vaisselle réutilisable » depuis le 1^{er} janvier 2024

DATE	TIERS	COMMUNE	MATERIEL	MONTANT SUBVENTION
15-nov-23	Société de chasse de la Giboyeuse	GIAT	1500 gobelets	229,50 €
01-mars-23	Comité des Fêtes du Puy-St-Gulmier	PUY-SAINT-GULMIER	1000 gobelets	157,11 €
21-nov-23	Comité des fêtes St-pierre-le-chastel	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	500 gobelets	122,70 €
21-nov-22	Commune de St-Bonnet-Pres-Orcival	ST-BONNET-PRES-ORCIVAL	1000 gobelets	152,91 €
27-mars-24	Commune de Cisternes-la-Forêt	CISTERNES-LA-FORET	120 verres + ass	141,88 €
26-sept-23	Cisternes Prondines St-Hilaire Football	CISTERNES-LA-FORET	500 gobelets	87,00 €
21-mai-24	APE La Goutelle - St Jacques	LA GOUTELLE	400 gobelets	72,00 €
10-juin-24	Commune de Villossanges	VILLOSSANGES	1000 gobelets	180,00 €
20-juin-24	Commune de Montfermy	MONTFERMY	200 gobelets	44,30 €
15-juil-24	Commune d'Aurieres	AURIERES	250 gobelets	59,25 €
01-août-24	Amicale des sapeurs pompiers de la Goutelle - St Jacques d'Ambur	LA GOUTELLE	600 gobelets + 145 pichets	183,90 €
07-août-24	Amicale des sapeurs pompiers - Montel de Gelat	MONTEL-DE-GELAT	750 gobelets	119,25 €
09-août-24	Ligues contre le cancer - antenne Haute Combrailles	VILLOSSANGES	1000 gobelets	602,40 €
12-sept-24	Société de chasse de Combrailles	COMBRAILLES	225 gobelets	49,20 €
12-sept-24	Comité d'organisation de la foire exposition - Condat-en-Combrailles	COMBRAILLES	1500 gobelets	255,00 €
				2 456,40 €

Subventions attribuées au titre de la consommation responsable depuis le 1^{er} janvier 2024

DATE	TIERS	COMMUNE	MONTANT SUBVENTION
29/04/2024	GIRAUDON	CONDAT-EN-COMBRAILLE	50,00 €
30/04/2024	BRUNET	PULVERIERES	43,18 €
17/05/2024	BENÉTREAU	CONDAT-EN-COMBRAILLE	50,00 €
21/05/2024	MIOCHE	MONTFERMY	50,00 €
21/05/2024	MIOCHE	MONTFERMY	50,00 €
27/05/2024	QUEROUX	GIAT	50,00 €
27/05/2024	QUEROUX	GIAT	50,00 €
28/05/2024	PARRY	FERNOEL	50,00 €
06/06/2024	CASAS	PONTAUMUR	50,00 €
07/06/2024	CASAS	PONTAUMUR	50,00 €
11/06/2024	LIHARD	PONTGIBAUD	50,00 €
13/06/2024	BONVILLE	SAINT-OURS-LES-ROCHES	29,99 €
14/06/2024	GIRAUDET	CHAPDES-BEAUFORT	50,00 €
18/06/2024	TOURNAIRE	PONTGIBAUD	50,00 €
13/07/2024	CHALAMEL	PONTGIBAUD	50,00 €
18/07/2024	METAIS	LA GOUTELLE	35,67 €
22/07/2024	LEMAIRE	CHAPDES-BEAUFORT	50,00 €
14/07/2024	AÏT-BRAHAM KLOSTER	CHAPDES-BEAUFORT	45,98 €
19/08/2024	SEPVAL	SAINT-OURS-LES-ROCHES	50,00 €
08/08/2024	FERREIRINHA	LA GOUTELLE	50,00 €
08/08/2024	FERREIRINHA	LA GOUTELLE	50,00 €
08/08/2024	FERREIRINHA	LA GOUTELLE	50,00 €
26/08/2024	FOURNIER	LES ANCIZES-COMPS	50,00 €
10/09/2024	VAUDON	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	50,00 €
15/09/2024	SOUCHEYRE	GELLES	50,00 €
02/10/2024	BERNARD	CEYSSAT	50,00 €
			1 254,82 €

12. QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait un point sur la filière textiles et les difficultés actuelles qu'elle rencontre. Il explique qu'il va être proposé au prochain comité syndical du VALTOM de signer une convention d'objectif octroyant à Emmaüs 63 une aide exceptionnelle pour la fin de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 20h45.

Saint Ours les Roches, le 10/12/2024

Laurent BATTUT,
Président du SYDEM

